



Assemblée générale

Distr. limitée
23 février 2012
Français
Original: anglais

Conseil des droits de l'homme

Comité consultatif

Huitième session

20-24 février 2012

Point 2 a) ix) de l'ordre du jour

Demandes adressées au Comité consultatif en application des résolutions du Conseil des droits de l'homme: droits de l'homme et questions relatives aux prises d'otages par des terroristes

Laurence Boisson de Chazournes, Shiqiu Chen, Wolfgang Stefan Heinz, Alfred Ntunduguru Karokora, Vladimir Kartashkin, Obiora Chinedu Okafor, Anantonia Reyes Prado, Shigeki Sakamoto, Dheerujall Seetulsingh, Ahmer Bilal Soofi, Jean Ziegler: projet de recommandation

8/... Prises d'otages par des terroristes

Le Comité consultatif du Conseil des droits de l'homme,

Notant que, dans sa résolution 18/10 du 29 septembre 2011, le Conseil des droits de l'homme a prié le Comité consultatif de réaliser une étude sur la question des prises d'otages par des terroristes aux fins de promouvoir une meilleure prise de conscience et une meilleure compréhension, en accordant une attention particulière à ses incidences sur les droits de l'homme et au rôle de la coopération régionale et internationale dans ce domaine,

Notant également que, dans sa résolution 18/10, Conseil des droits de l'homme a également prié le Comité consultatif de lui présenter l'étude à sa vingt-troisième session et un rapport intérimaire à ce sujet à sa vingt et unième session,

Prenant note des discussions de la réunion-débat du Conseil des droits de l'homme sur la question des droits de l'homme, tenue à la dix-huitième session du Conseil, dans le cadre des mesures adoptées pour faire face aux prises d'otages par des terroristes¹,

Prenant en considération les discussions préliminaires tenues par le Comité consultatif à sa huitième session,

Prenant note du premier débat sur la question tenu à sa huitième séance,

1. *Décide de créer un groupe de rédaction composé de Wolfgang Stefan Heinz, Latif Hüseyinov, Obiora Chinedu Okafor, Shigeki Sakamoto, Ahmer Bilal Soofi et Jean Ziegler;*

¹ A/HRC/18/29.

2. *Nomme* M. Hüseyinov Président et M. Heinz Rapporteur du groupe de travail;
3. *Encourage* toutes les parties prenantes intéressées, telles que les États membres, les organisations internationales, les institutions nationales des droits de l'homme et les organisations non gouvernementales, à contribuer au processus d'élaboration de l'étude;
4. *Propose* de modifier le calendrier envisagé par Conseil des droits de l'homme pour assurer une meilleure documentation du travail qui sera effectué et pour pouvoir présenter le rapport final au Conseil à sa vingt-quatrième session;
5. *Recommande* au Conseil des droits de l'homme d'envisager l'adoption de la décision suivante:

«Le Conseil des droits de l'homme prend note de la recommandation du Comité consultatif tendant à ce que son groupe de rédaction présente son rapport intérimaire au Comité à sa neuvième session, avec la proposition que le rapport final soit présenté au Comité à sa dixième session, et prie le Comité de soumettre ce rapport final au Conseil à sa vingt-quatrième session.».
6. *Prie* le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme de fournir au groupe de travail toute l'assistance nécessaire pour lui permettre d'accomplir la tâche susmentionnée.
